

À CONSERVER !

Vous habitez
dans une zone
à **risques
industriels
majeurs.**

Que faire
en cas
d'accident ?

Etablissements concernés :

Plate-forme Pont-de-Claix
• ISOICHEM
• RHODIA OPERATIONS

CEZUS GROUPE AREVA
ARKEMA (Jarrie)
KINSITE
SOBEGAL
STEPAN EUROPE
TITANOBEL





Dès les premiers instants, vous devez avoir les bons réflexes.

COMMENT SEREZ-VOUS ALERTÉ ?



Le signal d'alerte en cas de risque industriel est identique partout en France. Il avertit d'un danger imminent et indique que vous devez prendre les mesures de protection nécessaires.

Dès que vous l'entendez, agissez... ➔

Composé de trois cycles d'1 minute et 41 secondes séparées par un intervalle de 5 secondes, il est modulé, montant puis descendant.

Les entreprises ou plate-formes industrielles qui font l'objet de cette campagne d'information testent leur sirène le premier mercredi de chaque mois à midi. Saisissez cette occasion pour vous familiariser avec le son de la sirène !

Et si vous n'entendez pas la sirène...

Le signal sonore émis n'est pas toujours audible sur la totalité du périmètre d'application du plan de secours. Ce peut être le cas si vous vous trouvez dans une zone éloignée de la source de danger, dans laquelle l'alerte peut être différée et les moyens de secours mis en œuvre de manière progressive et graduée ; des dispositifs complémentaires seront alors utilisés pour vous alerter : autres sirènes proches, appels téléphoniques automatisés, haut-parleurs fixes ou mobiles ...

FIN D'ALERTE



La fin de l'alerte est signalée par un son continu qui dure 30 secondes. Ce signal vous indique que le danger est passé et que les consignes sont levées.

Sortez ensuite de votre lieu de mise à l'abri et pensez à bien aérer les locaux.

Comme pour le début d'alerte, dans les zones où la sirène n'est pas audible, vous serez prévenu par d'autres moyens.

CE QU'IL FAUT FAIRE... ET NE PAS FAIRE



Ceci est un résumé des consignes. Pour plus de détails, reportez-vous au dos de cette brochure.

Le préfet, le maire et l'industriel mettent en œuvre les moyens d'information disponibles pour que vous ayez les bons réflexes.

Des consignes sonores à votre disposition

➔ Pour vous préparer, vous pouvez écouter les sirènes d'alerte et de fin d'alerte ainsi que les consignes en appelant le numéro vert ci-dessous (appel gratuit).

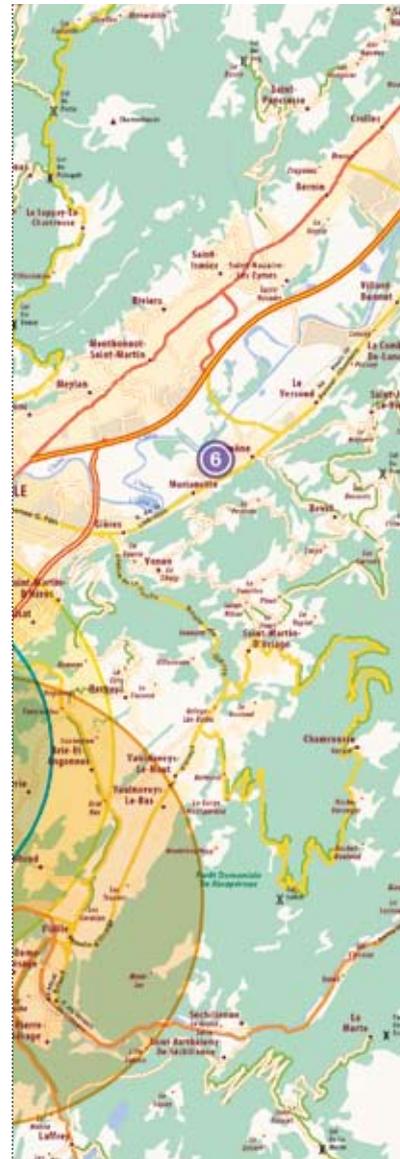
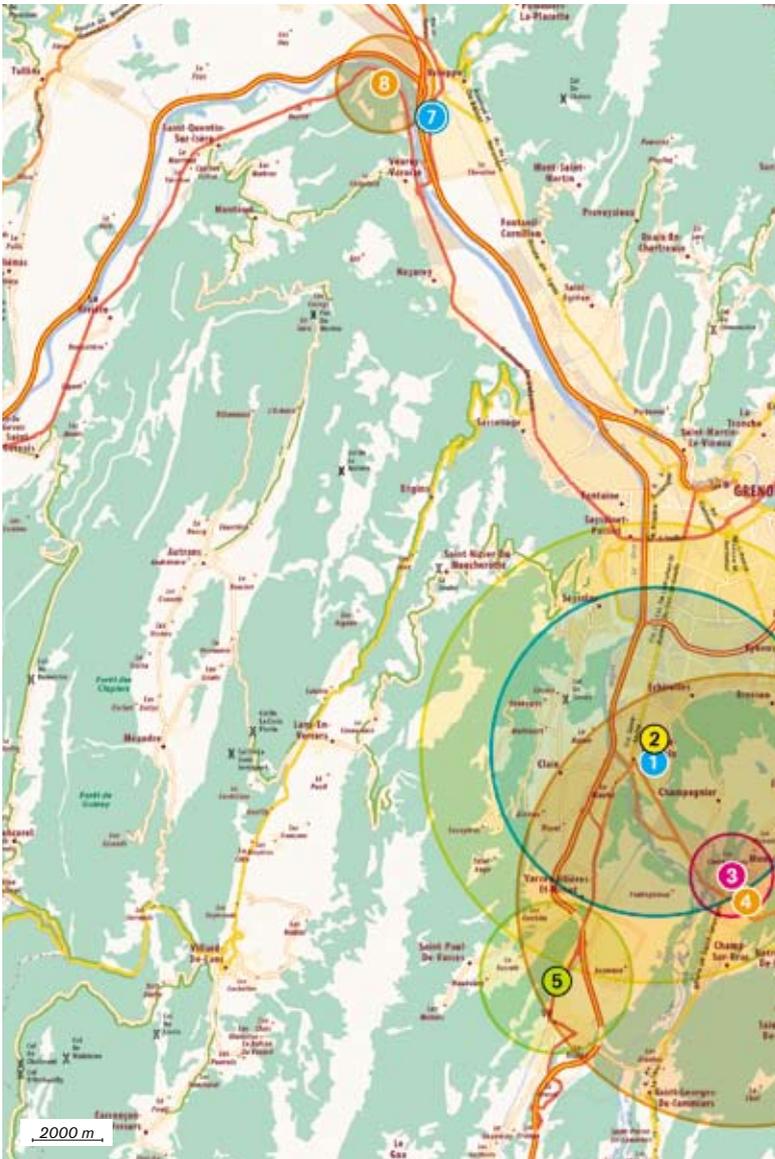
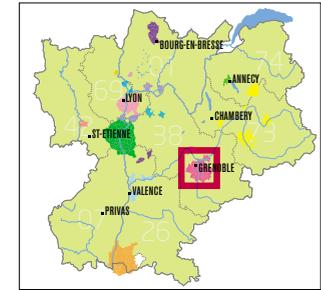
N° Vert 0 800 507 305

Attention, ce numéro n'est pas un répondeur de crise : n'appellez pas en cas d'alerte réelle.



Le bassin Y Gre noblois.

Campagne "bons réflexes 2008"
21 bassins en Rhône-Alpes



INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES RISQUES

Effets et phénomènes dangereux | **Conséquences sur les personnes**

Effets thermiques

INCENDIE

Combustion de liquides ou de solides - Explosion de gaz - Boil over - BLEVE

→ Transmission de la chaleur par convection, radiation ou conduction

Brûlures aux 1^{er}, 2^e et 3^e degrés

Effets toxiques

EMISSION D'UNE SUBSTANCE TOXIQUE

Fuite de liquide avec vaporisation - Fuite de gaz - Incendie avec dégagement de produits toxiques

→ Déplacement du nuage toxique en fonction de la densité du gaz et des conditions météorologiques

Dépend de la toxicité intrinsèque de la substance et de la dose reçue, de irritant (voie respiratoire ou cutanée), nocif voire mortel

Effets de surpression

EXPLOSION

Eclatement de réservoir - BLEVE - Explosion de gaz ou de solides

→ Propagation à grande vitesse d'une onde de pression (onde de choc)

Lésions internes aux poumons et aux tympons et blessures provenant de la projection de débris

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées	Page
Plate-forme du Pont-de-Claix					
1 ISOCHEM	Le Pont-de-Claix		4 500 m	Bresson, Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Echirolles, Eybens, Grenoble, Jarrie, Le Pont-de-Claix, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset	12
2 RHODIA OPERATIONS	Le Pont-de-Claix		6 500 m	Bresson, Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Echirolles, Eybens, Herbeys, Jarrie, Lans-en-Vercors, Le Pont-de-Claix, Montchaboud, Notre-Dame-de-Mésage, Poisat, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Nizier-du-Moucherotte, Saint-Paul-de-Varces, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset, Vif, Vizille	14
3 CEZUS	Jarrie		1100 m	Champagnier, Champ-sur-Drac, Jarrie, Varcès-Allières-et-Risset	16
4 ARKEMA	Jarrie		6 400 m	Bresson, Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Echirolles, Eybens, Herbeys, Jarrie, Laffrey, Le Pont-de-Claix, Montchaboud, Notre-Dame-de-Mésage, Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Jean-de-Vaulx, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Pierre-de-Mésage, Séchilienne, Varcès-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Vif, Vizille	18
5 KINSITE	Vif		2 100 m	Vif, Varcès-Allières-et-Risset	20
6 SOBEGAL	Domène		550 m	Domène	22
7 STEPAN EUROPE	Voreppe		300 m	Voreppe	24
8 TITANOBEL	Saint-Quentin-sur-Isère		1 400 m	Saint-Quentin-sur-Isère, Veurey-Voroize, Voreppe	26

STEPAN EUROPE

Historique de l'établissement

- ➔ Avant 1958 : Utilisation du terrain par la société Sico (atelier de fabrication de lindane).
- ➔ 1958 : Le site est racheté par ICV (Industrie Chimique de Villeurbanne, puis de Voreppe) pour la production de tensioactifs.
- ➔ 1975 : Création des 2 bâtiments de fabrication.
- ➔ 1976 : ICV devient Stepan, filiale de Stepan Company.
- ➔ 1981 : Stepan devient Stepan Europe.
- ➔ 1991 : Création du poste de dépotage et du stockage de 80 000 litres de diméthyl sulfate.
- ➔ 1998 : Construction du magasin de stockage de produits.
- ➔ 2003 : Aménagement d'un parking pour camions.
- ➔ 2007 : Installation de l'oxydateur thermique pour le traitement des odeurs.

Présentation de l'établissement et de ses activités

Stepan Europe fabrique une large variété de produits tensio-actifs grâce à du matériel polyvalent variant de 5 à 55 m³ :

- ➔ Spécialités destinées à l'industrie des adoucissants textiles (60% des ventes).
- ➔ Spécialités destinées à l'industrie des détergents et du traitement de l'eau (traitement eau des piscines, désinfectants de surface, agents moussants, traitement des surfaces métalliques...).
- ➔ Additifs destinés aux produits pétroliers (gasoil grand froid, protection des soupapes, amélioration combustion).
- ➔ Emulsifiants destinés à l'agriculture (produits dispersants ou mouillants).
- ➔ Spécialités destinées à l'industrie cosmétique (shampooings, dentifrices, produits de beauté...).

En complément des dispositifs de production, l'entreprise dispose de son propre laboratoire de Recherche et Formulation avec des équipements de petites capacités (2 à 250 litres).

Réglementation et dispositions auxquelles est soumis l'établissement

- ➔ L'arrêté préfectoral du 11 juillet 2006 régleme les activités du site.
- ➔ Les différentes études de danger de l'établissement ont été mises à jour entre 2006 et 2008.

Moyens de secours disponibles

Moyens humains

• Equipe d'intervention de 28 personnes formée aux procédures d'intervention et à l'utilisation du matériel et disposant de tenues de pompiers et de masques respiratoires autonomes.

Moyens matériels

• 121 extincteurs et 11 lances à eau répartis sur le site, permettant une intervention rapide en cas de début de sinistre.

- 7 poteaux incendie.
- 7 000 litres de réserve d'émulseur viennent compléter le dispositif pour des sinistres plus importants.
- Une aire de pompage est aménagée sur la rivière, ainsi que sur une réserve d'eau interne, le site dispose aussi d'un bassin de rétention de 1 200m³ afin de contenir les eaux d'extinction.



Chemin Jongkind BP 127 - 38340 Voreppe

• Effectif moyen : 130 personnes

• Eléments fournis par : Charles Vierne

Directeur de production

tél. 04 76 50 51 00

charles.vierne@stepaneurope.com



--- Périimètre d'information minimal. Il correspond à des scénarios d'émission d'anhydride maléique par l'événement du réacteur et de fuite de chlorure de méthyle sur la canalisation de déchargement.

INFORMATION SUR LES RISQUES & LEURS EFFETS

Produits concernés	Pictogrammes de danger	Caractéristiques de danger	Risques majeurs
Anhydride maléique Chlorure de benzyle Di Méthyl Sulfate (DMS) Di Ethyl Sulfate (DES)		Toxique	Nuage toxique
Isopropanol Solvant naphta aromatique léger DiMéthylAminoPropylAmine		Liquides inflammables	Incendie

Mesures de réduction des risques à la source

- ➔ Suppression depuis 2006 du stockage permanent de 4 conteneurs de 3 000 litres de DMS.
- ➔ Modification en 2004 d'un procédé afin de supprimer l'utilisation d'un cylindre de SO₂.
- ➔ Modification en 2006 du procédé mettant en œuvre l'Anhydride maléique (réduction des quantités introduites) rendant la phase à l'origine du risque peu courante (moins d'une fois par an), ajout d'un laveur de gaz final rendant encore moins probable l'occurrence du scénario majeur.
- ➔ Utilisation du DMS et du DES : manipulation de ces produits par le vide par siphonage, installation de neutralisation en cas de fuite, présence de laveur de gaz à fonctionnement permanent.
- ➔ Mise en place de murs coupe-feu pour le stockage de DMS (2004) et le déchargement de DMS (2007).

Actions de communication volontaires

- ➔ Organisation de journées portes ouvertes en 2002 et 2003. Stepan Europe a organisé de nombreuses visites de l'entreprise à l'attention de groupes scolaires, du conseil municipal de Voreppe, de la presse ou des administrations.
- ➔ Stepan Europe a réalisé des interventions pour le collège de Voreppe en 2007 et 2008.
- ➔ Participation et organisation à des réunions publiques sur différents thèmes (PPI, qualité de l'air, projet d'extension du site...)



Retrouvez ces informations sur le site

www.lesbonsreflexes.com

Les bons réflexes :



L'alerte sonore : Sirène à son modulé durant 3 fois 1 minute 41 coupé par des espaces de 5 secondes.

À FAIRE



Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

Fermez les portes, les volets et les fenêtres. Si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation et la climatisation, installez-vous dans une pièce sans fenêtre. Même si l'isolation n'est pas totale, ces réflexes sont les plus efficaces. En cas d'explosion, ces mesures vous permettent d'être protégé d'un éventuel nuage toxique. Ne restez pas à côté des vitres, vous risqueriez d'être atteint par des éclats de verre.



Écoutez la radio et respectez les consignes.

France Bleu, France Inter ou France Info. Ces radios vous délivrent des informations sur la nature du risque, les consignes spécifiques et l'évolution de la situation. D'autres moyens peuvent être utilisés : véhicule d'alerte, système téléphonique... Vous trouverez ci-contre les fréquences radio de votre secteur.

France Inter :
89,9 ou 96,3 ou 99,4 ou 99,8
France Info :
103,4 ou 105,1
France Bleu Isère :
98,2 ou 100,3 ou 102,8

À NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils seront mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.



N'appellez pas pour ne pas encombrer le réseau téléphonique qui doit rester disponible pour les services de secours. Écoutez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.

Consignes complémentaires

Évitez toute flamme ou étincelle. Ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident ou à proximité, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.

Fin d'alerte :

Sirène à son continu 30 secondes

Vous pouvez sortir, pensez à aérer les locaux.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cette brochure a été élaborée conjointement par les services de protection civile des préfectures, les industriels concernés et APORA (Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel), la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), le SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise) et le CIRIMI (Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère).